ROYAL DOTTIGNIES SPORTS A.S.B.L.

Président
Renotte Daniel
rue du Nouveau-Monde, 476
7700 MOUSCRON
tél. 0475/35.21.07
daniel@contactofffice.be

Terrains
Ter.1., rue de la Haverie
Ter.2 – 3 – 4., rue de la Cabocherie
KB : 463-8121601-59
TVA : BE430-566-370

Correspondant qualifié
Vandommele Vera
Bergstraat 1a/11
8511 AALBEKE
GSM 0471/37.64.54
rds1619vera@proximus.be

http://www.rds1619.be

INFORMATIONS GENERALES 2018-2019

Chers Joueuses, joueurs et Parents,

Bienvenue au club R.D.S. ... Voici déjà quelques informations nécessaires et indispensables pour le bon fonctionnement de votre club, merci de les lire et d'en tenir compte.

Les affiliés et les parents reconnaissent avoir pris connaissance de la **« CONVENTION JOUEUR et PARENTS »** disponible sur demande à une des deux buvettes du R.D.S.

Tout affilié doit avoir essayé un training à sa taille ou avoir remis à son entraîneur les renseignements nécessaires pour la commande. Il aura également confirmé à son entraîneur que la cotisation est ou non payée. L'affilié ne pourra recevoir le 'pack' que lorsqu'il aura ***entièrement*** acquitté sa cotisation et fourni les renseignements nécessaires.
Le paiement de la cotisation donnera droit à participer non seulement aux entraînements et aux matchs (en cas de sélection), mais également à recevoir en prêt pour la saison 2018-2019 un pack (voir détail ci-dessous). Cette cotisation n'est en aucun cas remboursable. Sont également compris dans cette cotisation 2 x 5 EUR (bons à valoir sur la participation aux deux activités au Club, c'est-à-dire l'apéritif du RDS en janvier et le repas du RDS en mars si la cotisation a été complètement payée pour le 1er octobre)

Cotisation : **170 EUR** (U6) ou **190 EUR** (U7 à U11) ou **210 EUR** (à partir de U12)
Pack : le training du Club (veste et pantalon), une paire de chaussettes et un short bleu.

La cotisation doit être payée pour le 1er octobre 2018 au plus tard sur le compte CBC, avec la communication ***'nom du joueur + année de naissance'*** :

IBAN BE87 7320 4039 5194 - BIC : CREGBEBB
au nom du ROYAL DOTTIGNIES SPORTS.

(La cotisation peut-être donnée à la buvette des Jeunes mais uniquement à Mme Sophie Moerman ou à Mr.Daniel Renotte, un reçu du Club sera donné)

Veuillez noter que si deux enfants ou plus d'une même famille sont inscrits, une réduction de 30 EUR est octroyée à partir du deuxième enfant.
Si la cotisation n'est pas payée pour le 1er octobre une majoration de 20 EUR sera effective. L'affilié pourra continuer à s'entraîner jusqu'au 31 octobre mais ne pourra pas participer aux matchs officiels. Tout affilié pour lequel la cotisation n'aura pas été réglée pour le 1er novembre 2018 ne pourra plus s'entraîner, ceci jusqu'à paiement complet de la cotisation.
En cas de souci pour le paiement de la cotisation, l'affilié (ou ses parents) doit contacter personnellement un membre de l'ASBL dont l'organigramme est affiché dans les 2 buvettes dans le but de trouver un arrangement. Mme Sandrine Deroef est en charge de ce type de règlement.

Tout participant doit être affilié, ceci est fait électroniquement auprès de l'Union Belge de Football. Ne traînez donc pas pour l'établissement de l'affiliation ! (à savoir : toute affiliation ou transfert ne sera demandé QU'A PARTIR DU MOMENT où la cotisation – ou une partie de celle-ci, càd 50€ - sera réglée !)

Au nom l'ASBL RDS, merci pour votre confiance.
Daniel Renotte